

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COEUR DE FLANDRE

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour notre intercommunalité ; ce document ainsi que la maquette budgétaire sont disponibles sur le site internet de la collectivité : <https://www.ca-coeurdeflandre.fr>

Le budget primitif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, spécialité et équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif se divise en une « **section de fonctionnement** », dédiée aux charges courantes, et une « **section d'investissement** », avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La **section de fonctionnement** regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont les charges de personnel, les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.

La **section d'investissement**, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent notamment les dotations et subventions de l'État, ainsi qu'une capacité d'« autofinancement » lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

Les chiffres présentés dans le présent document sont ceux du budget principal 2025.

Les prévisions budgétaires 2025 se décomposent ainsi :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 54 537 133,24 € ;
- Recettes : 54 537 133,24 € (dont 5 421 433,24 € de report de l'année 2024).

Section d'investissement

- Dépenses : 32 333 792,53 € (dont 5 196 661,52 € de report de l'année 2024).
- Recettes : 32 333 792,53 €

I. Section de fonctionnement : dépenses

Les dépenses de fonctionnements sont prévues à hauteur de 54 537 133,24 € pour l'exercice 2025.

Ces dépenses sont réparties sur plusieurs « chapitres » ou regroupement de comptes :

Chapitre	Description	Montant prévu en 2025
011 « Charges à caractère général »	Ce chapitre reprend la majeure partie des dépenses courantes et régulières de la collectivité : Chauffage et électricité des bâtiments, carburants, entretien de voirie...	9 498 074,00 €
012 « Charges de personnel »	Ce chapitre correspond aux salaires des agents, ainsi qu'aux charges liées (charges patronales).	9 798 700,00 €
014 « Atténuation de produits »	Ce chapitre comprend principalement le reversement d'une partie des impôts économiques encaissés aux communes membres.	16 216 100,00 €
65 « Autres charges de gestion courante »	Ce chapitre contient principalement les contributions versées à des syndicats intercommunaux, les déficits des budgets annexes ainsi que les indemnités des élus.	7 028 312,73 €
66 « Charges financières »	Chapitre correspondant aux intérêts de la dette (des emprunts).	1 138 005,18 €
67 « Charges spécifiques »	Chapitre reprenant des opérations exceptionnelles.	20 000,00 €
68 « Dotations provisions »	Chapitre reprenant les provisions, notamment pour impayés.	15 000,00 €
042 et 023 « Autofinancement »	Chapitres plus « technique » correspond aux financements des investissements (virement + amortissements) . Ces sommes sont en réalité un transfert vers la section des recettes d'investissement.	10 822 941,33 €
Total :		54 537 133,24 €

II. Section de fonctionnement : recettes

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à hauteur de 54 537 133,24 € en 2025.

Ces dépenses sont regroupées au sein de « chapitres » regroupant plusieurs comptes de la façon suivante :

Chapitre	Description	Montant prévisionnel 2025
002 « Résultat reporté »	Ce chapitre reprend l'excédent de l'exercice 2024 affecté en section de fonctionnement.	5 421 433,24 €
013 « Atténuation de charges »	Chapitre correspondant à des remboursements sur des dépenses effectuées, notamment relatives à la paie.	80 000,00 €
70 « Produits des services »	Ce chapitre reprend les produits versés par les usagers des services intercommunaux (Accueils petite enfance, séjours jeunesse, piscines...)	587 000,00 €
73 & 731 « Impôts et taxes »	Principaux revenus de la collectivité, ces recettes correspondent aux taxes perçues par la collectivité. Ces taxes proviennent des propriétaires du territoire (taxes foncières), des entreprises (CFE) ou d'autres redevables.	35 582 500,00 €
74 « Dotations et participations »	Ce chapitre comprend principalement aux dotations de l'Etat et à des participations versées par différents partenaires (exemple : CAF, MSA...)	12 791 000,00 €
75, 77, 042 « Autres »	Ces chapitres de faibles montants correspondent à des recettes spécifiques ou exceptionnelles.	75 200,00 €
Total :		54 537 133,24 €

III. Section d'investissement : dépenses

Les dépenses d'investissements de l'exercice 2025 sont prévues à hauteur de 32 333 792,53 €. Elles sont également réparties en chapitres et en opérations votées :

Chapitre / Opérations	Description	Montant prévu en 2025
001 « solde reporté »	Chapitre correspondant au solde reporté de l'exercice 2024	5 196 661,52 €
20 « Immobilisations incorporelles »	Ce chapitre correspond aux études avant travaux et aux licences et droits informatiques.	1 239 651,11 €
204 « Subventions d'équipement versées »	Ce chapitre retrace les subventions et fonds de concours versés aux habitants (aides vélo, cuves eau de pluie...) ainsi qu'aux fonds de concours versés aux communes membres (ancien dispositif).	786 907,83 €
21 « Immobilisations corporelles »	Chapitre utilisé pour l'acquisition de matériel (mobilier, matériel informatique...), véhicules, etc	1 650 126,86 €
23 « Immobilisations en cours »	Ce chapitre correspond aux travaux liés aux compétences de l'intercommunalité, principalement la réfection de voirie.	10 358 902,45 €
16 « Emprunts et dettes assimilées »	Chapitre reprenant les remboursements du capital de la dette (remboursement des emprunts aux partenaires bancaires).	2 833 000,00 €
26, 040, 041 « Autres »	Ces chapitres correspondent à des dépenses minimales ou à des opérations comptables techniques (transferts), impactant peu l'équilibre du budget.	472 000,00 €
4581X « Opérations sous mandat »	Chapitre correspondant aux travaux effectués par l'intercommunalité pour des tiers (communes ou autres syndicats intercommunaux), qui remboursent les sommes dépensées à l'intercommunalité.	795 045,39 €
1603 « Pôle Gare »	Dépenses liées à la passerelle et au pôle d'échange multimodal d'Hazebrouck »	856 708,75 €
2001 « Aides Eco »	Subventions d'investissement versées aux entreprises.	971 500,00 €
2101 « Proj. Mobilité »	Projets de voirie cyclables, aménagements vélos, haltes-gares.	2 717 051,99 €
2202 « Soutien aux communes »	Subventions d'équipement versées aux communes (nouveau dispositif PACES et supra-communal).	1 157 345,70 €
2303 « Réhabilitation Hôtel Sockeel »	Réhabilitation de l'hôtel Sockeel pour en faire le nouvel Office de Tourisme Intercommunal	2 286 890,93 €
2502 « Cité de la bière »	Etudes et travaux en vue de la réalisation du projet « Cité de la bière » à Bailleul	1 012 000,00 €
Total :		32 333 792,53 €

IV. Section d'investissement : recettes

Les recettes d'investissement finançant ces dépenses se sont élevées à 32 333 792,53 €.

Chapitre / Opérations	Description	Montant prévu en 2025
13 « Subventions d'investissement »	Ce chapitre correspond aux subventions perçues pour des projets d'investissement.	7 822 327,57 €
16 « Emprunts et dettes assimilées »	Ce chapitre retrace le recours à l'emprunt de la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement.	3 828 379,35 €
10 « Dotations fonds divers et réserves »	Chapitre reprenant le FCTVA (remboursement de TVA de l'Etat sur certains comptes d'investissement) ainsi que le financement du déficit N-1 via le résultat 2024 affecté.	8 312 376,50 €
4582X « Opérations sous mandat »	Chapitre reprenant les remboursements de travaux effectués pour le compte des communes ou d'autres tiers.	725 767,78 €

040 ; 021 « Autofinancement »	Compte technique ayant son miroir au chapitre 042 et 023 des dépenses de fonctionnement, servant de financement à la section d'investissement.	10 822 941,33 €
024, 27,041	Ces chapitres correspondent à des recettes minimales ou à des opérations comptables techniques (transferts), impactant peu l'équilibre du budget.	822 000,00 €
Total :		32 333 792,53 €

V. Etat de la dette

Pour financer ses dépenses d'investissement, Cœur de Flandre agglomération a recours à l'emprunt. Au 1^{er} janvier 2025, 28 emprunts étaient contractés sur le budget principal, pour un montant d'encours (c'est-à-dire de capital à rembourser) de 38 713 469,13 €.

Ces emprunts sont, pour la quasi-totalité, des emprunts à taux fixe. Le taux moyen des emprunts de ce budget se situe à 2,80%.

VI. Budgets annexes

En complément du budget principal, la collectivité gère 9 budgets annexes spécifiques à certaines compétences, et qui doivent être retracés à part. Pour certains de ces budgets, le budget principal verse une participation permettant à ces budgets d'être équilibrés.

Budget annexe	Objet	Participation du budget principal en 2025
Portage de repas à domicile	Livrer des repas à domicile aux personnes éligibles (personnes âgées, handicapées).	477 400,00 €
Zones d'activités économiques	Gérer les zones d'activités en cours de réalisation.	0,00 €
Prestations de services	Services exerçant pour le compte des communes et financés par celles-ci (centre de loisirs, archivage, RGPD, réseaux de lectures)	47 200,00 €
Collecte et traitement des ordures ménagères	Gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères, REOMI.	862 972,33 €
Eau Potable Hazebrouck	Gestion de l'eau potable en régie – réseau d'Hazebrouck	0,00 €
Assainissement Hazebrouck	Gestion de l'assainissement (eaux usées et pluviales) – réseau d'Hazebrouck	0,00 €
Assainissement Steenvoorde	Gestion de l'assainissement (eaux usées) – réseau Steenvoorde	0,00 €
Assainissement non collectif	Gestion de l'assainissement en non-collectif	0,00 €
Réseaux de transports	Gestion des réseaux de transports (HOP BUS)	0,00 €

VII. Synthèse

Le budget 2025 a fait l'objet d'efforts particuliers quant à la maîtrise et la réduction des dépenses de fonctionnement, notamment en termes de dépenses de personnel, ce qui permet de laisser inchangés les taux d'imposition votés par notre collectivité locale.

Il se caractérise par ailleurs par :

- Un changement de mode de gestion pour l'office de tourisme intercommunal, géré en régie jusqu'en 2024, et qui devient une Société Publique Locale en 2025 ;
- Un nouveau budget « réseaux de transport » permettant la gestion des réseaux de transports organisés par la collectivité (dont le réseau HOP BUS). Cela est financé par la perception d'un versement mobilité pour les entreprises de plus de 10 salariés sur le territoire ;
- Des dépenses d'investissement en baisse expliquées par la fin de l'opération du pôle gare d'Hazebrouck (passerelle et parking silo) ;
- Une situation compliquée sur les recettes, avec notamment la perte totale de dynamisme des fractions de TVA mise en place suite aux réformes de la taxe d'habitation et de la CVAE.